

CT DU 05/07/23

Présents : MM. Gilles VIARD, Carlos DE BARROS, Éric CLAVIER, Jordan GUERIN, Hervé ERMINI.

Invité : Pascal GOUELLE (Resp. des Arbitres)

Absents excusés : Jacky GAUTHIER, Franck PAWLICKI

Ordre du jour :

- ⚽ Etoile chapelaine
- ⚽ Réserves déposées par ASC Troyes
- ⚽ Modifications règlement
- ⚽ Couverture arbitrale en Juniors/Seniors
- ⚽ Forfaits

⚽ ETOILE CHAPELAINE

L'équipe Seniors+ de l'Etoile Chapelaine souhaite rallier le RCSC en conservant son statut pour des divergences économiques menaçant son engagement UFOLEP.

DECISION :

Accord de la CT suspendu à la réception préalable des statuts du RCSC ainsi que du compte rendu de la dernière assemblée du RCSC notifiant l'accord de rattachement.

⚽ RESERVES ASC TROYES

Des représentants de l'ASC Troyes se sont spontanément présentés et ont été reçus dans le cadre des réserves déposées à l'occasion du match de rattrapage programmé le 7 juin 2023 face à L'ESC Melda+.

Après délibération, la CT (hors Hervé ERMINI, licencié ESC Melda) oppose l'article 64 en insistant sur la différence endémique entre le règlement UFOLEP et celui de la 3F.

DECISION :

Le score nul (2 à 2) est entériné.

⚽ MODIFICATIONS REGLEMENT

De [trop] nombreux signalements de joueurs engagés dans plusieurs clubs de football nous sont transmis et, malgré des alertes à consonance pédagogique, certains clubs – peut être à leur insu – présentent des joueurs en défaut du règlement départemental.

L'accent sera mis, dans le règlement 2023 - 2024, sur ce point et les sanctions établies en conséquence du préjudice que cela constitue dans le fonctionnement de nos compétitions.

Dans le même ordre, des sanctions seront inscrites au règlement concernant le refus d'accueillir un arbitre officiel lorsqu'il est désigné.

Enfin, l'article 62 régissant la possibilité laissée aux équipes S+ d'engager 3 joueurs de 32 ans révolus en début de saison sera complété et mis en application ferme dès le début de saison.

NOUVELLES REGLES CONCERNANT L'ARBITRAGE :

A compter de la saison 2023 - 2024, tous les clubs de Juniors/Seniors devront présenter un arbitre officiel.

Les inscriptions doivent être finalisées pour le 22 juillet à pascalgouelle@hotmail.fr

Les clubs couverts lors de la saison 2022 - 2023 le seront la saison prochaine et l'arbitre qui mute ne couvrira son nouveau club que lors de la saison 2024 - 2025.

Pas de sanction financière mais retrait de 4 points en fin de saison aux équipes contrevenantes.

FORFAITS :

Tous les forfaits déclarés depuis la dernière CT (06 juin) sont entérinés.

INFORMATION :

L'UFOLEP Aube aura l'honneur d'organiser les finales de coupe de France les 18 et 19 mai 2024.

Prochaine réunion : le 01/09/2023 à 18h00
réunion de rentrée à la Maison des Associations

La Commission Technique invite les dirigeants de club à faire parvenir leurs suggestions pour la prochaine saison par mail à ct.ufolep@gmail.com.